



COUPE DE FRANCE DEPARTEMENTALE ET REGIONALE 2009-2010



Le tirage est visible sur le site de la FFHB et vous invite à saisir les conclusions de match sur GEST'HAND.

ATTENTION : Avant de saisir la conclusion de match, il est important que chaque club recevant prenne contact avec le club adverse afin de convenir du jour et de l'heure de la rencontre car aucun changement ne sera accepté ni traité par la Fédération. Aucune demande de modification ne doit être effectuée sur GEST'HAND.

Une fois la conclusion validée, la Commission refusera toutes modifications quel qu'en soit le motif.

FEUILLE DE MATCH

Une feuille de match vierge vous sera adressée par votre ligue ou comité selon le niveau. A l'issue de la rencontre, le club recevant doit enregistrer le résultat sur GEST HAND et adresser la feuille de match à son comité pour la Coupe Départementale et à sa ligue pour la Coupe Régionale. Aucune feuille de match ne doit être adressée à la Fédération.

ARBITRAGE

L'arbitrage sera assuré par le comité recevant pour la Coupe Départementale et par la ligue pour la Coupe Régionale.

Les arbitres seront indemnisés sur les bases et les formes du comité ou de la ligue du club recevant.

AUTRES

Les éventuels dossiers de discipline seront gérés par le comité du club recevant pour la Coupe Départementale et par la ligue du club recevant pour la Coupe Régionale.

PARTICIPATION DES CLUBS

Les clubs qui participeront à la Coupe Départementale et/ou la Coupe Régionale seront facturés d'un droit d'engagement de 25 euros.

Les clubs exempts du premier tour doivent confirmer leur participation pour le second tour et ce, avant le premier tour.

Si un club ne veut pas participer, il devra en informer au plus tôt son comité pour la Coupe Départementale ou sa ligue pour la Coupe Régionale et au plus tard 15 jours avant la rencontre. Il ne sera pas facturé de droit d'engagement ni de sanction financière en cas de forfait si les délais sont respectés.

.../...

A partir de la parution du tirage, si un club ne participe pas, son adversaire sera qualifié pour le second tour.

Si un club n'est pas repris par erreur et désire participer, il devra le signaler à son comité ou sa ligue et sera qualifié pour le second tour.

Si un club n'est pas enregistré dans la bonne catégorie, il devra le signaler à son comité ou sa ligue, son adversaire sera qualifié au second tour et lui sera qualifié au second tour dans sa catégorie.

Le second tour est prévu le we du 31 octobre/1^{er} novembre 2009.

AMENAGEMENT REGLEMENTAIRE PROPRE A LA COUPE

- 1) Le premier tiré reçoit
- 2) Pas de handicap de buts
- 3) 14 joueurs possibles sur la feuille de match
- 4) Pas de limitation de licence B- C – E
- 5) Pas de prolongation en cas de match nul mais tirs au but.
- 6) Tirage géographique.

A compter du sixième tour, participation financière de la FFHB au frais de déplacement.

Bonne chance à tous.

Pascal BAUDE
Président de la COC/FFHB